



Syndicat
c.g.t. - FORCE-OUVRIÈRE

**IVECO-FRANCE
BOURBON-LANCY**

REUNION VSD

le 29/08/2002

La direction veut mettre en place ce système de travail (vendredi 21H-5H, samedi 19H-5H et dimanche 19H-5H) pour une période d'essai de 3 mois du vendredi 20 septembre au dimanche 22 décembre 2002 pour l'usinage moteur CURSOR.

36 salariés volontaires sont prévus selon détail ci-dessous :

Culasses	16
Arbres à cames	6
Blocs	10
Qualité	2
Tool room	2

Parmi ces salariés devront figurer 1 responsable, 2 ou 3 régleurs et 1 secouriste.

Les modalités de rémunération minimales issues de l'accord du 23 février 1982 (négocié et signé par F.O.) sont connues :

- Toute heure est majorée de 50% (soit 28H effectuées, payées 42H)
- Majoration des heures de nuit comme à l'habitude
- Paiement des paniers de nuit

Par contre, il reste beaucoup d'éléments à définir, avec notamment :

- la prise des jours de congés et RTT
- les jours fériés
- Etc...

Le syndicat FO a demandé, pour le personnel concerné, le maintien du montant global de la prime d'ancienneté (base 39H comme payé actuellement) et de la prime d'équipe ainsi que l'attribution de la prime de dégressivité.

Nous avons demandé également une prime de 15,24€ (100F) par jour de VSD travaillé.

Une prochaine réunion sur le sujet aura lieu mardi 2 septembre à 10H30.



Syndicat
c.g.t. - FORCE-OUVRIÈRE

**IVECO-FRANCE
BOURBON-LANCY**

2^{ème} REUNION VSD

le 03/09/2002

Les partenaires sociaux se sont réunis une seconde fois afin d'étudier l'accord éventuel du V.S.D.

La direction signale que 9 personnes seront concernées à la ligne Arbres à Cames au lieu de 6 comme annoncé lors de la 1^{ère} réunion.

Suite aux revendications la direction accepte :

- Pour les jours de CP : prise de 3 jours (un V.S.D.complet) avec imputation de 5 jours.
- Pour les jours de tradition / CA et RTT possibilité de prise en jours isolés.
- Les jours de RTT seront maintenus en 2002
- Les jours de tradition seront acquis normalement.
- Le principe d'une prime spécifique
- La majoration des jours fériés travaillés
- L'attribution de la prime de dégressivité à la fin de la période V.S.D.
- La possibilité de participation à la formation (modalités à définir).

Par contre, elle refuse le maintien du montant global de la prime d'ancienneté et de la prime d'équipe (calcul sur 39 H).

Ces deux primes seraient calculées sur le temps de présence effectué en V.S.D.

Prochaine réunion demain à 14 H 30.



Syndicat
c.g.t. – FORCE OUVRIERE
IVECO France
BOURBON LANCY

3^{ème} et ultime réunion

V.S.D

Le 04 septembre 2002

En plus des différents points qui avaient été arrêtés à la réunion du 03/09/02, la Direction accepte :

- une prime spécifique de **14 €** par poste travaillé.
- fixe la majoration des jours fériés travaillés à 25%
- définit les modalités d'attribution de la prime de dégressivité de la façon suivante :

1) retour de VSD en 2x8

prime équivalente au passage de 3x8 en 2x8

2) retour de VSD en normale

prime équivalente au passage de 3x8 en normale

- 3) après 6 mois consécutif de VSD, si retour en 3x8, la prime de dégressivité sera équivalente au passage de 3x8 en 2x8

-les personnes d'accord pour participer à une formation de 8heures maximum en cours de semaine seront rémunérées en plus aux taux horaire normal.

Même si nous n'avons pas obtenu de réponses favorables à toutes nos revendications, nous considérons qu'une véritable négociation a eu lieu, des avancées notables ont été obtenues, par conséquent nous avons émis un avis favorable à cet accord.